

NOTICE D'INSCRIPTION

Épreuves de sélection pour l'admission dans les Instituts de

SECRETARIAT MEDICAL et MEDICO-SOCIAL de la Croix-Rouge française

CALENDRIER DES ÉPREUVES

| DATES DES ÉPREUVES | DATES DE CLÔTURE DES INSCRIPTIONS |
|---|-----------------------------------|
| Lundi 5 mars 2018 site de Nancy | Jeudi 1 ^{er} mars 2018 |
| Lundi 9 avril 2018 Site de Lunéville | Jeudi 5 avril 2018 |
| Lundi 14 mai 2018 Site de Nancy | Mercredi 9 mai 2018 |
| Lundi 25 juin 2018 Site de Lunéville | Jeudi 21 juin 2018 |
| Lundi 27 août 2018 Site de Lunéville | Jeudi 23 août 2018 |
| Lundi 10 septembre 2018 Site de Lunéville | Jeudi 6 septembre 2018 |

DÉPÔT DU DOSSIER

Le dossier complet est à déposer ou à envoyer à l'institut de formation selon les indications suivantes :

☞ pour les tests de mars à juin 2018, déposer ou envoyer le dossier à l'Institut, 1 rue Saint Fiacre 54000 NANCY

☞ pour les tests d'août et septembre 2018, déposer ou envoyer le dossier à l'Institut, 10 rue du Coq 54300 LUNEVILLE

Nous attirons votre attention sur le fait que la date limite des inscriptions est la date à laquelle votre dossier doit être réceptionné au secrétariat de l'institut de formation.

CONVOCATION

Une convocation aux épreuves sera envoyée à chaque candidat à l'adresse indiquée sur la fiche d'inscription. Si vous n'avez pas reçu de convocation 10 jours avant la date des épreuves veuillez prendre contact par téléphone avec l'institut de formation.

Les résultats seront communiqués par mail et/ou courrier 10 jours après les épreuves.

◆ ATTENTION ◆

Pour vous présenter aux épreuves de sélection (admissibilité et admission), vous devrez vous munir d'une **pièce d'identité en cours de validité** portant une photo (*carte nationale d'identité ou passeport ou permis de conduire*).

Pour les candidats étrangers, **un passeport** ou une **carte de séjour** ou une **carte de résident** ou une **carte d'identité avec traduction française** par un traducteur assermenté.

Les informations mentionnées dans ce document font l'objet d'un traitement informatisé. Elles sont indispensables à la prise en compte de votre candidature. Elles pourront être transmises à toutes personnes ou organismes participant au déroulement des épreuves de sélection. Conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, chaque candidat bénéficie du droit d'accès et de rectification au dossier informatique le concernant. Par ailleurs, vos nom et prénom pourront être diffusés sur l'internet. Vous pouvez vous y opposer à tout moment.

INFORMATIONS GENERALES

La Croix-Rouge française, association humanitaire, auxiliaire des pouvoirs publics, contribue depuis son origine à la formation des personnels de santé, en privilégiant la dimension humaine alliée à la compétence technique.

Elle gère 8 instituts en Secrétariat Médical et Médico-Social.

Les personnels formés sont préparés à exercer leur fonction dans les secteurs sanitaire, social et/ou médico-social.

La grande diversité de stages pendant la formation favorise l'ouverture d'esprit à tous les secteurs et accroît l'efficacité professionnelle.

Les conditions d'admission sont celles fixées par la Croix-Rouge française (décision du Conseil d'Administration du 17 décembre 2003).

Les informations concernant le projet de formation, le déroulement de la scolarité, les conditions administratives et financières sont obtenues auprès de chaque institut de Secrétariat Médical et Médico-Social de la **Croix-Rouge** française.

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION AUX EPREUVES DE SELECTION

Pour être admis à passer les épreuves de sélection, les candidats doivent **remplir les conditions suivantes** :

- Avoir 18 ans dans l'année de la rentrée scolaire
- Satisfaire aux tests d'admission

FRAIS DE FORMATION

Frais de sélection 100 € - Coût pédagogique : Nous consulter.

DEROULEMENT DES EPREUVES DE SELECTION

| ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ | /40 POINTS |
|--|------------|
| Une épreuve d'expression écrite dans l'objectif d'évaluer la capacité rédactionnelle du candidat. | /20 POINTS |
| Des tests d'aptitude, dans l'objectif d'évaluer les capacités professionnelles potentielles du candidat | /20 POINTS |
| ÉPREUVES D'ADMISSION | /20 POINTS |
| Un entretien dans l'objectif d'évaluer les motivations du candidat à partir d'un curriculum vitae actualisé. | /20 POINTS |

L'admissibilité est prononcée si le candidat obtient une moyenne égale ou supérieure à 20/40 à l'épreuve d'expression écrite et aux tests d'aptitude sans note éliminatoire inférieure à 08/20 à l'une des deux épreuves.

L'admission est prononcée si le candidat obtient un total (écrit + oral) au moins égal à 30/60 sans note inférieure à 10/20 à l'oral

INSTITUT DE FORMATION DE NANCY-LUNEVILLE

JURY FINAL DE VALIDATION

Un jury valide l'admission définitive du candidat, il est composé : du directeur ou de son représentant qui préside le jury, d'un cadre formateur ayant participé à la correction des épreuves écrites.

VALIDITE DE LA SELECTION

L'admission prononcée est valable pour l'ensemble des instituts de formation de Secrétariat Médical et Médico-Social de la Croix-Rouge française pour la rentrée de l'année en cours.

LIEU, DATES & PERIODICITE DE LA FORMATION

La formation à lieu à l'Institut de LUNEVILLE

Dates de la formation : du lundi 17 septembre 2018 au 22 juin 2019 au plus tard.

La formation est dispensée du lundi au vendredi sur la base de 35 heures/semaine.

| | |
|-------------------------------|--------------------------|
| Nombre d'heures | 1245 (base 35 h/semaine) |
| Cours théoriques et pratiques | 615 heures |
| <i>Enseignements en stage</i> | <i>630 heures</i> |
| Congés | 3 semaines |

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER D'INSCRIPTION

La **fiche d'inscription** ci-jointe dûment remplie.

Une photocopie lisible de l'un des documents suivants :

- **Pour les français** : livret de famille, carte d'identité/passeport en cours de validité, copie ou extrait d'acte de naissance.
- **Pour les candidats étrangers** : passeport, carte de séjour, carte de résident, la traduction française (par un traducteur assermenté) de la carte d'identité.

Une **enveloppe pré-timbrée** au tarif normal en vigueur (poids <20g)

Un **curriculum vitae** actualisé avec photo

Un **chèque d'un montant de 100,00 €** en règlement du droit d'inscription aux épreuves de sélection libellé à l'ordre de l'**IFSS Croix-Rouge française**.

Il vous sera adressé un reçu dès réception. Il est rappelé que cette somme ne sera **en aucun cas** remboursée.